



Cabinet du Maire
Affaire suivie par : COSME Lorene
Tel 01.48.50.41.41
DC201000755

Monsieur Michel GAILLARD
Président
Commission particulière du débat public sur le
prolongement du RER E
11 COURS VALMY
TOUR PACIFIC – BATIMENT EST
92977 PARIS LA DÉFENSE 7

Bondy, le 17 décembre 2010

Objet : Contribution au débat public sur le
prolongement du RER E (EOLE)

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération concernant le prolongement de la ligne de RER E (EOLE), adoptée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal de la ville de Bondy le 16 décembre 2010.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilbert ROGER
Maire de Bondy
1^{er} Vice-président du Conseil général
de la Seine Saint-Denis

Cabinet du Maire

Hôtel de ville - Esplanade Claude-Fuzier - 93143 Bondy Cedex - tél : 01 48 50 58 04 - fax : 01 48 50 53 17 - e-mail : cab.maire@ville.bondy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des
Conseillers Municipaux

43 en Exercice
31 Présents
11 Représentés

N° 746

OBJET :

**Avis de la Ville de
Bondy sur la
prolongation du
RER E**

Séance du JEUDI 16 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le seize décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilbert ROGER**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 décembre 2010.

Présents : M. Gilbert ROGER, Mme Sylvine THOMASSIN ; M. Patrick SOLLIER ; Mme Sabrina METAYER ; Mme Hassina AMBOLET ; M. Ali ZAHI ; Mme Claire CAUCHEMEZ ; M. Jamal AMMOURI ; Mme Sylvie BADOUX ; M. Michel VIOIX ; M. Laurent COTTE ; Mme Maribé DURGEAT ; M. Sébastien CLEE ; M. Philippe GAUTHIER ; Mme Fadila TEKKOUK ; M. Varravaddha ONG ; M. Charles NABAL ; Mme Josette ROUEDE ; Mme Dalila MAAZAOU ; Mme Lilawtee RAJENDRAM ; M. Olivier DEL GRANDE ; M. Nadire KITATNI ; Mme Marie-Joséphine MISSIAMENOU ; M. Mounir MATILI ; M. Laurent QUINET ; Mme Wadislawa DEDONCKER ; Mme Georgia VINCENT ; M. Stéphane HERVE ; Mme Joëlle VERDIER ; M. Vincent DUGUET ; M. Sid-Hamed SELLES

Absents excusés : Ont donné procuration :

M. Jacques JAKUBOWICZ à Mme Sylvie BADOUX.
Mme Brigitte FOUVEZ à Mme Sylvine THOMASSIN.
Mme Madeleine ABENZOAR à M. Michel VIOIX.
M. Yannick SAINT-AUBERT à M. Nadire KITATNI.
Mme Agnès DLUGOKECKI à Mme Claire CAUCHEMEZ.
M. Stéphane BAKIR à M. Olivier DEL GRANDE.
Mme Amel ZAITOUNI à M. Charles NABAL.
Mme Fatou MEITE à M. Laurent COTTE.
Mme Nadja BESSEGHIR à M. Laurent QUINET.
Mme Monique REVERDY à Mme Georgia VINCENT.
Mme Marcelle PIERRON à M. Vincent DUGUET.

Absent : M. Abdel CHADID

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Ali ZAHI a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de plan Etat Région en date du 23 mars 2007,

VU le plan de mobilisation pour les transports porté par la région Ile de France,

VU la décision de la Commission Nationale du Débat Public en date du 3 février 2010 portant sur l'organisation d'un débat public sur le projet EOLE de prolongement du RER E à l'ouest, du 1^{er} octobre 2010 au 19 décembre 2010.

CONSIDERANT que le projet EOLE de prolongement du RER E à l'ouest doit contribuer à l'amélioration des déplacements des salariés de l'est vers l'ouest,

CONSIDERANT que ce projet doit contribuer au développement économique des territoires qu'il dessert, en améliorant l'accessibilité,

VU l'avis de la Commission concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

SOUTIENT le projet EOLE de prolongement du RER E à l'ouest,

DEMANDE que soit prise en compte la nécessité de garantir un service public de qualité en garantissant le passage d'un train toutes les 6 minutes aux heures de pointe,

DEMANDE la création d'un arrêt supplémentaire au droit de Biocitech sur le territoire de la commune de Romainville.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE DE BONDY

